Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 196

Rubrik: Vote sur l'exportation d'armes

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VOTE SUR L'EXPORTATION D'ARMES

La défense nationale: un tabou qui se désagrège

Ainsi donc seul Schwarzenbach aura réussi jusqu'à maintenant à déranger près des trois quarts du corps électoral, puisque l'initiative pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction des exportations d'armes n'a pas dépassé un pourcentage traditionnel.

Mais plus important nous apparaît le caractère serré du résultat final, ce qui confirme une étape nouvelle dans l'histoire de l'initiative constitutionnelle : 1949, 8000 voix d'écart en faveur de l'abrogation de la clause d'urgence ; 1955, 11 000 voix pour une protection accrue des consommateurs et des locataires; 1970, 14 000 voix contre le droit au logement; 1972, 8500 voix contre l'interdiction d'exportations d'armes. Ce qui était une exception tend à devenir courant.

Etape nouvelle aussi dans la remise en question du fossé qui a longtemps séparé les deux rives de la Sarine dans les affaires qui touchent de près à la défense nationale. En 1962, la première initiative anti-atomique n'avait été acceptée qu'à Genève, Vaud, Neuchâtel et Tessin. La seconde, un an plus tard, rallie aux mêmes Bâle-Ville. Aujourd'hui, il faut y ajouter Fribourg, Bâle-Campagne et Argovie. L'antagonisme ville-campagne, si important dans l'histoire de notre pays, semble donc recouvrir aujourd'hui l'opposition plus récente entre Romands et Alémaniques.

Le résultat de la votation du 24 septembre constitue un échec certain des opposants qui, en dernier ressort, avaient cru bon de brandir l'arme décisive de la défense nationale. Le tabou n'a pas suffi : au contraire le camp des partisans n'a fait que se renforcer : 32 % en 1970, 37 % en 1971 (selon les sondages) et près de la moitié lors de la votation. Ce tabou de la défense nationale a d'autant moins suffi à convaincre que le Conseil fédéral lui-même l'a remis en question par sa décision de revoir la conception de la défense nationale. Le vote sur l'interdiction d'exportation d'armes ouvre donc peut-être une nouvelle période où les questions militaires cesseront d'être le monopole de quelques-uns pour devenir l'affaire des citoyens.

D'où, de la part de ceux qui jusqu'ici se considéraient comme seuls autorisés à traiter de ces problèmes, une double réaction lors de la campagne. Chez les uns le refus de la discussion : voir la très grande difficulté constatée notamment en Suisse romande à trouver des adversaires à l'initiative pour des débats contradictoires. Chez d'autres une violence totalitaire qui a atteint un rare degré d'hystérie. Les initiateurs étant accusés de soutenir les « crimi-

La double morale l'emporte (une fois encore) dans la cité de Calvin

Le résultat des deux scrutins qui, à Genève, accompagnaient dimanche 24 septembre le vote sur l'interdiction d'exportation d'armes, confirme le décalage que nous relevons ci-dessus entre la volonté populaire et celle des partis. Et cela quelles que soient les formations concernées. Le crédit destiné à la construction du nouveau collège supérieur « Henry Dunant » a été balayé par 43 000 contre 16 500 voix en chiffres ronds, alors que le projet était soutenu par les partis socialiste et communiste, avait été adopté, difficilement, au Grand Conseil et était présenté par le Conseil d'Etat en majorité bourgeois. L'abaissement de l'âge électoral à 18 ans a été refusé par 37 000 citoyens contre 22 500 environ, alors que tous les partis avaient fait campagne pour cette idée, à l'exception de la droite libérale et vigilante. Aucune des formations n'a donc été suivie dans une proportion égale à son poids politique, phénomène bien connu, qui oppose souvent résultat d'élection et résultat de votation, mais qui revêt ici une ampleur particulière.

Ce double refus ne surprend pas pour peu qu'on ait été attentif, lors de la campagne, aux moyens de communication de masse et non aux mots d'ordre des partis. A tort et à raison, la jeunesse concentre sur elle l'attention bienveillante et malveillante de nombreux citoyens qui se considèrent adultes. L'occasion était trop belle pour certains de laisser parler leur rogne et leur grogne dans le secret de l'isoloir.

Le refus du crédit de construction du collège «Henry Dunant», à une écrasante majorité, est, des trois résultats du 24 septembre, le moins surprenant. Il couronne une campagne où, comme nous l'avons déjà noté, les adversaires du projet officiel ont multiplié les manœuvres tortueuses avec l'appui de la presse dite d'information. Ainsi, après la vague présentation d'un contre-projet à peine esquissé, l'annonce présentée avec fracas par la « Tribune de Genève », le 22 septembre, veille du scrutin, d'un plan en forme destiné à enlever les dernières hésitations. Le Conseil d'Etat devra donc reprendre ses plans, car le contre-projet, vaste

nels d'extrême-gauche » de toute la planète. Dans les deux cas le signe certain qu'un tabou se désagrège.

Pays légal et pays réel

Le projet du Conseil fédéral auquel s'opposait l'initiative avait recueilli aux Chambres un large soutien. Le résultat du 24 septembre prouve une fois de plus l'inadéquation souvent relevée entre majorité populaire et majorité parlementaire. Il repose le problème d'une démocratie semi-directe qui permet au peuple de s'opposer à ses élus, tout en les confirmant bon gré mal gré régulièrement dans leurs fonctions.
Contraints de couvrir un éventail toujours plus large de clientèle, les partis présentent des programmes très proches à force d'être diversifiés et nuancés. L'affrontement politique tend donc à se réfugier dans les questions concrètes que pose le système référendaire; il donne aux votations une coloration émotionnelle qui prend souvent le contre-pied de l'élément traditionnel, dominant, lors des élections.
Cette dichotomie ne risque-t-elle pas d'être fatale finalement aussi bien aux partis qu'à la démocratie semi-directe ? Que penser par exemple des résultats obtenus à Neuchâtel où l'initiative — avec la mission de la Suisse qu'elle impliquait — a été très largement acceptée et où une modeste aide au Tiers Monde a été rejetée ?

L'avenir du complexe militaro-industriel

A court terme, les partisans de l'initiative ont obtenu un résultat concret. Sitôt connu le dépouillement du scrutin, le conseiller fédéral Gnaegi a fait savoir que le gouvernement appliquerait de façon stricte la nouvelle loi sur les exportations d'armes, conformément au vœu du Parlement. Mais il n'en reste pas moins que l'application de la loi restera affaire d'appréciation de la part de l'exécutif.

Une seule politique réaliste

C'est manifestement trop peu pour tenir en bride le complexe militaro-industriel. A long terme, seule la nationalisation des industries d'armement constitue une politique réaliste. Une première étape pourrait être l'extension de l'activité des ateliers fédéraux, possibilité que la commission Weber a délibérément laissé dans l'ombre. Quant au référendum contre la nouvelle loi qui entre en vigueur, il importe de bien peser l'opportunité actuelle. Puisqu'il n'existe pas aux Chambres fédérales de majorité prête à voter un texte restrictif.

HLM-caserne de deux mille élèves, ne saurait être sérieusement envisagé.
Ce vote constitue en fait un sérieux avertissement pour le Conseil d'Etat. Genève a beaucoup fait pour la jeunesse depuis 15 ans. Trop peut-être, non dans l'absolu, mais par rapport aux autres générations, notamment les vieux, et par rapport à tous les déshérités de la prospérité. Ce que les opposants au collège « Henry Dunant » considèrent comme une victoire du bon sens et de l'esprit civique n'est en réalité que la traduction d'un phénomène démographique qui va conditionner toujours plus notre vie politique : le vieillissement de la population suisse et le blocage que ce vieillissement risque d'entraîner dans nos institutions et dans le processus d'intégration de la jeunesse actuelle à la société politique des adultes. La droite libérale et radicale l'a emporté comme elle peut l'emporter chaque fois qu'elle rassemble autour d'elle, sur des questions d'argent, la vaste coalition des frustrés, des aigris et des inquiets d'une société en évolution trop rapide et de tolérance trop large. Mais c'est faire oublier un peu facilement que si, depuis plusieurs années, Genève doit consacrer des sommes énormes à ses écoles, à ses hôpitaux et à ses institutions sociales de tout genre, ce n'est pas seulement le résultat d'une expansion démographique inattendue, l'expression nouvelle de l'Etat-providence, le rattrapage du retard pris durant des années maigres de crise ; c'est aussi le redressement d'une politique égoïste, mesquine et triste qui a été celle de la coalition libérale-radicale quand elle régnait sans partage à l'Hôtel-de-Ville.
En veut-on une preuve ? On l'a trouvera dans les déclarations du député-régisseur libéral Jean Brolliet, actif partisan de l'initiative contre le crédit de construction du collège « Henry Dunant » (« La Suisse » du 20. 9. 72). « Depuis longtemps, on dit qu'il ne faut pas faire des écoles primaires d'un ou deux étages. On y arrivera aussi, parce qu'on s'aperçoit qu'on n'a pas assez de terrain, qu'on n'a plus assez d'argent... » A propos, M. Brolliet habite-t-il dans un immeuble de rapport à plusieurs étages, afin d'économiser le sol genevois et l'argent de la collectivité ? Pour ces gens-là, il y aura toujours deux morales, celle que l'on vit et celle que l'on applique aux autres.